



ENTREPRISE INDIVIDUELLE

IMMATRICULATION D'UN ETABLISSEMENT COMPLEMENTAIRE DONT L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL EST SITUE DANS LE MEME RESSORT DE GREFFE

Formulaire **P2** dûment complété et signé sur chaque feuillet

PRISE DU FONDS EN LOCATION-GERANCE :

Copie du contrat de location-gérance signé

Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'Ain publiant l'avis de location-gérance ou attestation de sa parution

ACHAT DU FONDS

Acte de cession du fonds signé : copie authentique ou acte de cession sous seing privé (si l'acte est signé sous seing privé, il doit faire mention de l'enregistrement auprès des services fiscaux)

Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'Ain publiant l'avis de cession du fonds de commerce ou attestation de sa parution

En cas d'activité réglementée :

Copie lisible de la licence si débit de boissons à consommer sur place (**document mairie**)

Copie attestation d'inscription provisoire sur le Registre des Transporteurs délivrée par la DREAL (Cité Administrative d'Etat, 165 rue Garibaldi, 69006 LYON, Tél : 04.78.62.50.50)

Autre : contacter votre CFE

COUT DE LA FORMALITE

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse d'un montant de :

- 54.06 € (si le fonds est créé) mais 5.90 € pour microentreprise
- 56.74 € (si le fonds est acquis) mais 8.59 € pour microentreprise
- 56.74 € (si le fonds est loué) mais 8.59 € pour microentreprise

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)